Image not found or type unknown

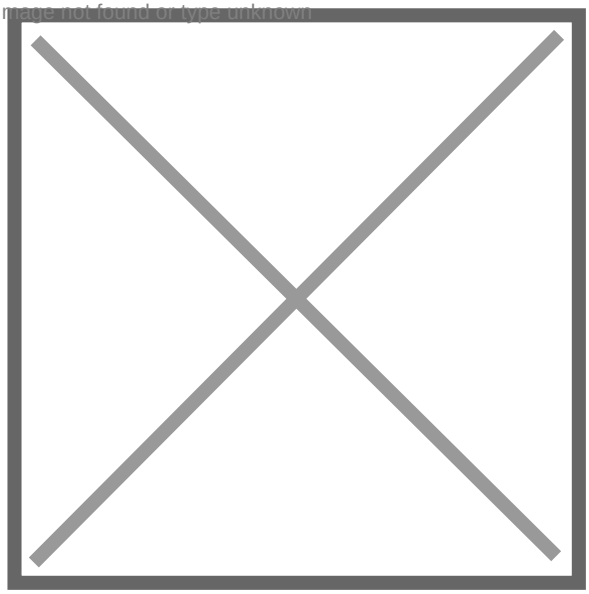

Responsabilité de la régie dans le cambriolage

Par **raphp**, le **27/03/2008** à **16:42**

Bonjour,
Nous sommes propriétaires dans un immeuble régie par un syndicat de copropriété. Nous avons été cambriolé le 31.12.2007, or à ce jour la porte d'entrée à digicode de l'immeuble ne fonctionnait pas; et la porte de la montée d'escalier ne pouvait être fermée car seuls les propriétaires avaient la clé et pas les locataires.A la suite d'un courrier que nous avons envoyé, la régie répond que nous devons nous tourner vers notre assurance pour les parties privatives, or ce sont des parties communes.
Vaut-il la peine d'entamé une procédure à l'encontre de la régie pour ses manquements?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés